



## Conduite à tenir

EN CAS D'**ACCIDENT**  
**EXPOSANT AU SANG (AES)**  
OU À DES PRODUITS  
BIOLOGIQUES HUMAINS

### Site Pitié Salpêtrière

#### IMMÉDIATEMENT

##### Piqûre, coupure, projection sur peau lésée

- Ne pas faire saigner.
- Laver **immédiatement** à l'eau et au savon neutre pendant 5 minutes.
- Rincer.
- Désinfecter pendant 5 minutes au moins avec :
  - du Dakin stabilisé,
  - ou à défaut de l'alcool à 70°.

##### Projection oculaire ou muqueuse

- Rincer abondamment à l'eau courante à faible pression **pendant 10 minutes**, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas (se faire aider par un collègue).

#### DANS L'HEURE QUI SUIT

- Consulter d'urgence le **MÉDECIN RÉFÉRENT** afin d'évaluer le risque de contamination hépatites, HIV ou autre. Signaler que l'on vient pour une exposition au sang.

**Service des maladies infectieuses et tropicales : Pr E. CAUMES**  
**01 42 16 01 01**

**ou Service de Médecine interne et immunologie clinique : Pr O. BENVENISTE**  
**01 42 16 10 88**  
**(en interne, les 5 derniers n°)**

- Le médecin référent décidera de l'opportunité d'un traitement préventif et de sa réévaluation.

#### DANS LES 24 HEURES

- Faire établir un **certificat médical initial** d'accident du travail (cerfa 11138\*03) par le médecin consulté en urgence.
- S'assurer d'un témoin.
- Déclarer l'accident dans les 24 h : les démarches à entreprendre vous seront indiquées par le secrétariat de l'unité ou de la délégation régionale.
- Faire **noter l'accident** sur le registre santé et sécurité au travail.
- Notifier rapidement l'accident au médecin de prévention pour enquête, suivi clinique et biologique :

#### EN CAS D'URGENCE MÉDICALE GRAVE

- Appeler le 15